



# J'OSE

Le journal de  
l'offre de service aux  
employeurs de l'État

#Hors-série  
Février 2024

## RENCONTRE ANNUELLE «EMPLOYEURS-SRE» 2023

Mardi 5 décembre 2023 - CASC de Bercy

Le Service des retraites de l'État (SRE) a organisé le 5 décembre 2023 sa 5ème Rencontre annuelle avec les employeurs au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 139 rue de Bercy, à Paris 12ème.



Après trois années consécutives au format numérique en raison de la crise sanitaire, le SRE a opté pour un format en présentiel afin d'optimiser et enrichir les échanges entre les différents acteurs retraite.

Le SRE a invité les 138 unités de gestion (UG), à raison d'un représentant par entité afin de respecter les jauges de l'auditorium et du restaurant club. Chaque UG était invitée à inscrire un représentant au plus proche des équipes en charge de l'alimentation des comptes individuels de retraite (type cadre de proximité).

## SOMMAIRE

1. Organisation	P.2
2. Participants	P.2
3. Sujets évoqués	P.3
3.1 Réforme	P.3
A -Réglementation	P.3
B -Process	P.3
C -Gestion des dossiers	P.3
3.2 Présentation du PUR dynamique	P.4
3.3 Dispositif renforcé de montée en qualité des comptes (DRQC)	P.4
3.4 Nouvelle offre de services aux usagers	P.4
3.5 Début de carrière dans la fonction publique territoriale ou hospitalière	P.5
3.6 Actualités du Pôle relations employeurs	P.5
4. Réponses aux questions des employeurs	P.6
5. Publication des supports	P.6
6. Résultats de l'enquête de satisfaction	P.6
7. Principaux points d'attention	P.7

# 1. ORGANISATION

## En amont :

L'ordre du jour a été transmis à l'ensemble des employeurs le 23 octobre 2023 (rappel le 10 novembre 2023), accompagné d'un hyperlien pour inscrire un représentant avant le 15 novembre 2023.

Les participants ont reçu leur convocation le 20 novembre 2023, précisant toutes les informations utiles pour le bon déroulement de la journée (moyens de transport pour se rendre sur le lieu de l'évènement, stationnement, pièce d'identité en cours de validité smartphone chargé afin de poser des questions en séance via klaxoon, planning de la journée), ainsi qu'un hyperlien pour recueillir le questionnaire des UG afin de préparer au mieux cet évènement.

## Le jour de la rencontre :

Les participants ont partagé un café à partir de 9h30 au restaurant club de Bercy, avant de se rendre à la séance plénière à l'auditorium du Centre d'activités sportives et culturelles (CASC). Après quelques informations sur le déroulement de la journée, la séance a été lancée par le Chef de service du SRE à 10h.

L'ordre du jour était particulièrement conséquent (point IV), notamment en raison de la Réforme des retraites. Des temps d'échange ont eu lieu (10 minutes entre chaque thématique + 20 minutes en fin de journée). Par ailleurs, un lien klaxoon a été mis à disposition des participants pour recenser les différents questionnements afin d'y répondre, soit en séance ou de façon différée (voir Annexe).

La pause méridienne a permis de partager un buffet dèjeunatoire au restaurant club de Bercy, favorisant ainsi les échanges entre les différents acteurs retraite. La séance a repris à 14h pour être clôturée par le Chef de service du SRE vers 16h30.

## Après la rencontre :

A l'issue de la rencontre, un hyperlien a été transmis à l'ensemble des participants pour recueillir les observations via un questionnaire de satisfaction. Par ailleurs, l'ensemble des employeurs a été informé de la publication des supports dans la documentation professionnelle TOSCA en date du 19 décembre 2023.



# 2. PARTICIPANTS

Cet évènement annuel a réuni 115 spécialistes des retraites. Quelques UG et petits établissements publics étaient absents, mais l'ensemble des Ministères étaient représentés :

**99 unités de gestion** (72%) représentées par 86 participants. 39 UG étaient absentes (28%), mais pour 17 d'entre elles, leur Ministère d'appartenance était représenté (5 imprévus de dernier instant) :

- \* 15 Education Nationale (6 SCO + 9 SUP), mais 47 UG présentes
- \* 2 Justice, mais 4 UG présentes
- \* 6 autres UG, dont 13 petits établissements

**16 représentants** inter-bureaux du SRE :

- \* Direction et Sous-direction : 3
- \* Secrétariat Général : 1
- \* Bureau Mission Risques et Audit (MRA) : 1
- \* Bureau Juridique (1A) : 1
- \* Bureau Processus CIR : 2
- \* Bureau Mission Relations Usagers (BMRU) : 3
- \* Bureau des Retraites (1B) : 5

## 3. SUJETS ÉVOQUÉS

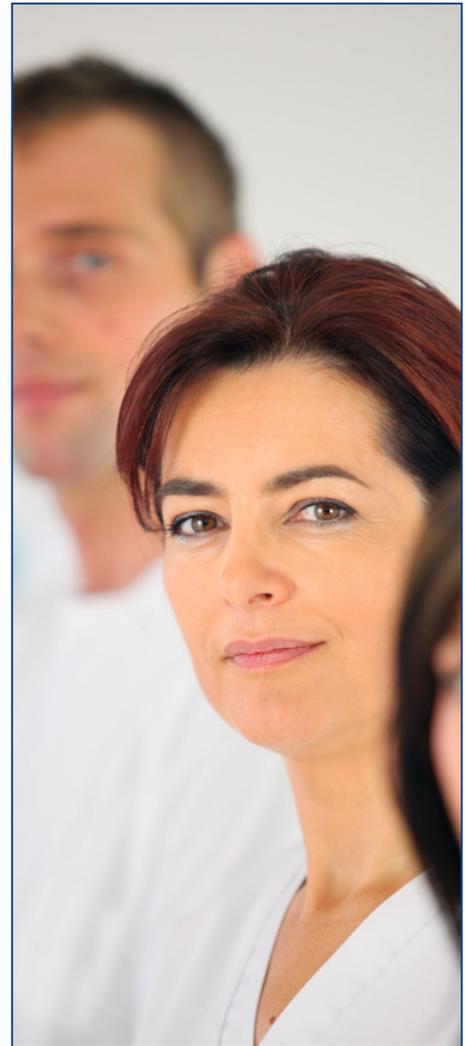
### 3.1 La réforme des retraites

La Réforme des retraites 2023 initiée par la Loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale a été présentée en trois parties.

#### A - Réglementation

**Angélique Mageau**, Bureau juridique (1A) secteur réglementation, a présenté les principales mesures de la réforme illustrées par un tableau comparatif des points clés avant et après réforme :

- \* Relèvement accéléré de la durée d'assurance pour les sédentaires, les actifs et les super-actifs ;
- \* Clause d'achèvement et dégressivité de la bonification du 5ème pour les actifs et super-actifs ;
- \* Impact pour les militaires ;
- \* Départ anticipé : carrière longue, fonctionnaire handicapé ;
- \* Retraite progressive ;
- \* Maintien en fonctions jusqu'à 70 ans et fin d'activité des enseignants ;
- \* Surcote famille ;
- \* Droit à la majoration de pension 3 enfants ;
- \* Cumul emploi-retraite ;
- \* Rachat d'années d'études ;
- \* Modalités de calcul du minimum garanti.



#### B - Process

**Olivier Philippe**, Maîtrise d'ouvrage - Mutualisation des systèmes d'information SRE-CDC, Bureau Processus Compte Individuel de Retraite (2D) a présenté les Outils, process et articulation avec l'inter-régimes :

- Intégration des éléments de la réforme dans les moteurs de calcul des portails (TOSCA-ENSAP) ;
- Focus sur la retraite progressive. A noter que le SRE est le 1er régime de retraite à proposer un service en ligne à ses assurés ;
- Articulation avec l'inter-régimes.

**NB** : Un mode opératoire relatif à la gestion de la Retraite progressive est disponible dans la documentation TOSCA : Outils > Consulter documentation > CIR > TOSCA > Modes opératoires. Ce document sera étoffé au fil des évolutions.

#### C - Gestion des dossiers

**Cécile Guégan**, Adjointe au Chef du Bureau des retraites (1B) a présenté la gestion des dossiers :

- \* Retour d'expérience sur la gestion des départs retraite à compter du 1er septembre 2023 ;
- \* La gestion à venir de la Retraite progressive.

### 3.2 Présentation du PUR dynamique

**Sylvie Richard**, responsable communication (Secrétariat général), a présenté le Parcours usagers retraite (PUR) dynamique.

Il s'agit d'un nouvel outil interactif disponible sur le site « retraitesdeletat » qui a vocation à guider les usagers pour trouver les services concernant la retraite.

<https://monparcoursretraitedeletat.fr>

### 3.3 Dispositif renforcé de montée en qualité des comptes (DRQC)

**Frédéric Léauté**, Adjoint à la cheffe du bureau « Processus compte individuel de retraite » (2D) a présenté le dispositif renforcé de montée en qualité des comptes.

Le dispositif a pour objectif d'assurer l'exhaustivité des données de tous les comptes individuels de retraite au fil de l'eau afin que les usagers bénéficient d'un service de qualité tout au long de leur carrière.

A cette occasion, une table ronde a été organisée, réunissant 4 employeurs, afin qu'ils puissent effectuer un retour d'expérience à la fois sur l'organisation des campagnes mais également faire part de pistes d'amélioration.

<https://monparcoursretraitedeletat.fr>



### 3.4 Nouvelle offre de services aux usagers

**Pascal Ruffié**, Chef du bureau Mission Relation Usagers (BMRU), **Karine Pruneau**, Responsable du Pôle conseil retraite (PCR) et **Emmanuelle Huet**, Responsable du secteur Accompagnement personnalisé des usagers (APDU) ont présenté la Simplification de l'offre de services personnalisée qui permet d'améliorer la qualité de service.

Dans le cadre d'une démarche qualité, l'offre de service est désormais recentrée autour de l'entretien information retraite (cf. J'OSE n°6 - Avril 2023 - Point 3) :

**Si le compte individuel de retraite est exact** et que le dossier ne présente pas de complexité particulière, un entretien préalable sera mené afin de définir le cadre de la demande, puis un entretien téléphonique interviendra sous délai d'une semaine.

**Si le compte individuel de retraite présente des manques ou anomalies ou une complexité particulière**, un questionnaire préparatoire à l'entretien information retraite sera adressé à l'utilisateur. Dès réception par le SRE, un entretien sera réalisé sous délai de trois mois.

Il est à noter qu'un usager en difficulté peut solliciter un EIR, soit accompagné (travailleur social notamment) soit se faire représenter par un mandataire dûment accrédité cf. aux dispositions prévues par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA).



### 3.5 Début de carrière dans la fonction publique territoriale ou hospitalière

**Claudine Le Clerc**, Responsable de l'unité Liaisons inter-régimes, Bureau des retraites (1B) a rappelé que la saisie des services accomplis en début de carrière dans la fonction publique territoriale (FPT) ou hospitalière (FPH) nécessite la présence obligatoire d'un état authentique de services au compte sous la typologie suivante :

**Thème :** « carrière antérieure »

**Sous-thème :** « état authentique des services »

L'absence d'EAS peut en effet conduire à un refus de départ anticipé au titre des carrières longues si les services CNRACL conditionnent la durée requise. Pour un départ à l'âge légal, cette situation donne lieu à une pension partielle ou dégradée (absence de bonification L12b si la naissance de l'enfant se situe sur la période FPT/FPH).

### 3.6 Actualités du Pôle relations employeurs

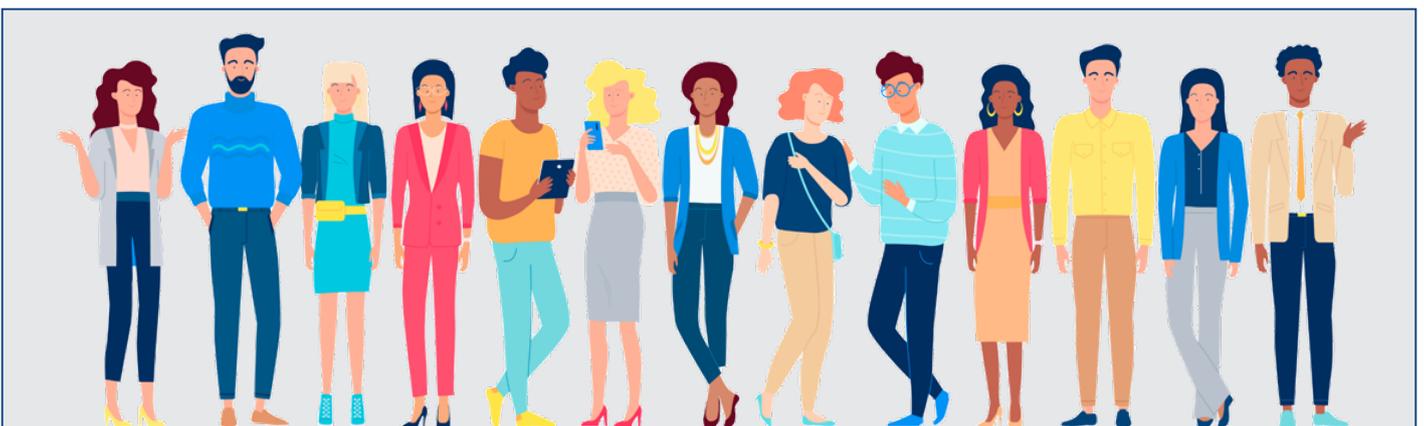
**Cécile Guégan, Chantal Guyot et Franck Lécluse (1B)**, ont évoqué l'actualité du Pôle relation employeurs, puis rappelé le périmètre et les actions de l'offre de service aux employeurs, l'organisation des formations et les nouvelles offres :

Fil de l'OSE : document complet sur une thématique choisie, suivie de conférence en libre accès pour les employeurs.

Rendez-vous de l'OSE : envoi d'un bilan avec une proposition d'axes d'amélioration (réglementaire et technique), suivi d'un échange en distanciel.

Carnet de suivi de l'OSE : simple envoi du bilan avec la proposition d'axes d'amélioration réglementaires et techniques établis sous forme de fiches spécifiques

Nouvel espace d'information dédié aux employeurs (via OSMOSE), dont l'objectif est de diffuser et partager largement auprès des employeurs l'information relative aux process définis par le SRE et à la réglementation des pensions.



## 4. RÉPONSES AUX QUESTIONS DES EMPLOYEURS

L'équipe du SRE a répondu aux questionnements en séance dans la limite du temps imparti et des arbitrages déjà pris par la DGAFP.

En complément, les 68 questions recensées en séance via klaxoon ou à posteriori via la balf employeurs ont fait l'objet de réponses inter-bureaux validées par la Direction.

Une restitution a été adressée le 17 janvier 2024 aux participants de la Rencontre annuelle, ainsi qu'au réseau complet des employeurs. Ce document est publié dans TOSCA : (Outils > Consulter documentation > Compte Individuel de Retraite > Comitologie > OSE – Rencontres Annuelles > 2023)

## 5. PUBLICATION DES SUPPORTS

Les supports relatifs aux thématiques présentées en séance du 5 décembre 2023 sont disponibles dans la documentation professionnelle TOSCA, ainsi que le tableau « questions - réponses » et ce présent J'OSE Hors-Série « Rencontre annuelle 2023 »



## 6. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION



Les résultats de l'enquête de satisfaction sont globalement très positifs (92%), tant sur l'organisation, le format ou les thématiques abordées, avec un bémol toutefois sur les temps d'échange jugés trop concis par les employeurs.

**LA NOTE MOYENNE  
EST DE 4,4 / 5**

## 7. PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

**Format :** quelques participants souhaiteraient néanmoins un retour au format numérique (utilisé pendant la crise sanitaire). Pour autant, une très large majorité d'employeurs a fortement apprécié le retour au format présentiel, qui favorise les rencontres avec les homologues d'autres administrations et enrichi les échanges en salle.

**Temps d'échange :** Si l'intérêt des thématiques abordées est largement validé, certains ont regretté une présentation rapide de la Réforme et des temps d'échange trop concis. L'ordre du jour était en effet particulièrement conséquent en raison de la Réforme, ce qui explique ces désagréments. Pour autant, le lien klaxoon mis à disposition en amont et pendant la séance a permis de recueillir les questionnements des participants.

**Début de carrière FPT/FPH :** la difficulté pour obtenir un EAS auprès de la CNRACL a bien été prise en compte. Une réflexion devra impérativement être menée sur le sujet avec la CNRACL dans la mesure où l'absence d'EAS peut fortement pénaliser l'assuré :

- \* **Refus de départ anticipé** au titre des carrières longues si les services CNRACL conditionnent la durée requise.
- \* **Pour un départ à l'âge légal :** pension partielle ou dégradée (absence de bonification L12b si la naissance de l'enfant se situe sur la période FPT/FPH).

Des listes de NIR avec carrière FPT/FPT (PV CD555) vont être adressées prochainement à chaque unité de gestion. Charge à l'employeur de vérifier si l'EAS est bien présent au compte et lancer une enquête auprès de la CNRACL le cas échéant par voie postale à :

Caisse des Dépôts et Consignations, CNRACL  
6 Place de Citernes  
33059 Bordeaux cedex



VOTRE PROCHAINE RENCONTRE ANNUELLE

**Le mardi 3 décembre 2024**

Ministère de l'économie et des Finances  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

### Directeur de la publication

Le chef du service  
des retraites de l'État :  
Guillaume TALON

### Réalisation éditoriale

Claudine LE CLERC

### Conception graphique

Secrétariat général  
Communication